



Vendée
Nature
Environnement



A831 : sortie de route définitive

Le 4 juillet 2015,

La déclaration d'utilité publique émise en juillet 2005 ne sera pas prorogée. Le projet est donc définitivement enterré. Certains le regretteront, beaucoup d'autres s'en réjouiront à nos côtés, comme les 11 500 signataires de la pétition¹ demandant cette annulation d'un projet d'une autre époque.

Sans doute est-il utile de rappeler que bien loin d'être reconnu comme « exemplaire », le projet d'autoroute A831 a fait l'objet des critiques constantes des ministres de l'environnement puis de l'écologie qui se sont succédés dans cette fonction depuis 1997, tandis que leurs collègues de l'équipement ou des transports ne faisaient guère de zèle pour le faire avancer.

En cause, principalement : les impacts sur les deux grandes zones humides des marais Poitevin et de Rochefort, classés Natura 2000 ; le caractère déficitaire d'une liaison dont l'équilibre économique n'aurait pu reposer que sur de fortes subventions publiques ; l'absence de réponse réelle aux difficultés de la ville de Marans ; un coût estimatif exorbitant (de l'ordre de 14 M€du kilomètre)...

Si le feuilleton a duré si longtemps, c'est parce que ce projet a rapidement été transformé en une sorte de « mistigri » servant de prétexte à toutes les surenchères possibles, sur fond de règlements de comptes permanents entre acteurs politiques de tous bords, et de récupération de la part de quelques entrepreneurs en manque de réactivité face à la crise.

Il est plus que temps aujourd'hui de revenir à la raison, de procéder à une véritable analyse des besoins en termes de mobilités, dans toute leur diversité, et de lancer les initiatives nécessaires pour y répondre réellement. Dans un tel cadre, les subventions dont les collectivités avaient retenu le principe pour soutenir l'A831 devraient trouver sans difficulté à s'employer, qu'il s'agisse du contournement court de Marans ou de la rénovation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux.

Plus généralement, c'est aussi la façon dont sont instruites les déclarations d'utilité publique qui doit être profondément modifiée. Ces actes administratifs emportant de manière quasi définitive la validation technique, juridique et politique de ce qui n'est pourtant encore qu'un avant-projet, privilégient une approche strictement comptable et sous-estiment la dimension environnementale. Ils conduisent de ce fait à consacrer des décisions d'aménagement en réalité contradictoires avec l'intérêt général.

- Vendée Nature Environnement
- Nature Environnement 17
- Coordination pour la défense du Marais Poitevin

Contact : Yves le Quellec
06 32 24 28 03

¹ <http://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/annulation-projet-autoroute-a831/12590>